



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **8 juillet 2019**

Décision n° **CP-2019-3246**

commune (s) : Lyon 3°

objet : Habitat et logement social - Cession, à titre gratuit, à la société CDC Habitat social, de droits indivis sur la parcelle cadastrée CZ 33 constituant l'impasse privée Victor Hugo

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Crimier

Président : Monsieur Marc Grivel

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 28 juin 2019

Secrétaire élu : Madame Murielle Laurent

Affiché le : mardi 9 juillet 2019

Présents : M. Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, M. George, Mme Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Eymard, Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, M. Jacquet, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco.

Absents excusés : MM. Kimelfeld (pouvoir à Mme Peillon), Abadie, Mme Geoffroy (pouvoir à Mme Jannot), MM. Kabalo (pouvoir à Mme Belaziz), Képénékian (pouvoir à Mme Laurent), Mmes Frier (pouvoir à Mme Bouzerda), Rabatel, Poulain, M. Chabrier.

Absents non excusés : M. Barge.

Commission permanente du 8 juillet 2019**Décision n° CP-2019-3246**

commune (s) : Lyon 3°

objet : **Habitat et logement social - Cession, à titre gratuit, à la société CDC Habitat social, de droits indivis sur la parcelle cadastrée CZ 33 constituant l'impasse privée Victor Hugo**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 26 juin 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Par décision de la Commission permanente n° CP-2015-0067 du 30 mars 2015, la Métropole de Lyon a approuvé la cession, au profit de la société SCIC Habitat Rhône-Alpes avec faculté de substitution, devenue aujourd'hui société CDC Habitat social, d'un tènement immobilier situé 10-12 impasse Victor Hugo à Lyon 3°, en vue de la réalisation d'une opération de logement social.

Aujourd'hui, la CDC Habitat social a exprimé la volonté de se porter acquéreur des droits indivis que possède la Métropole sur la parcelle cadastrée CZ 33 correspondant à l'impasse privée Victor Hugo, cette acquisition s'inscrivant dans le cadre global de son programme.

Cette cession interviendrait, libre de toute location ou occupation, à titre gratuit ;

Vu ledit dossier ;

Vu les termes de l'avis de la Direction de l'immobilier de l'Etat (DIE) du 16 mai 2019, figurant en pièce jointe ;

DECIDE

1° - Approuve la cession, par la Métropole, à titre gratuit, à la société CDC Habitat social, de droits indivis sur la parcelle cadastrée CZ 33 constituant l'impasse privée Victor Hugo située à Lyon 3°, en vue de la réalisation d'une opération de logement social.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette cession.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 9 juillet 2019.